



## **Annexe à la demande de dérogation pour la capture de spécimens d'espèces animales protégées / demande de dérogation pour une durée de 3 ans ( campagnes 2020-2022)**

### **Contexte**

Le Conseil départemental du Haut-Rhin coordonne, depuis plus de 30 ans, les campagnes temporaires de protection des batraciens le long des routes départementales. Les trois services plus particulièrement impliqués dans ces actions sont :

- SEA (Service Environnement et Agriculture), pour la coordination technique, le recueil et le traitement des données, le suivi des aménagements (hors voirie) liés à la protection des espèces
- DRT (Direction des Routes et des transports) et les Unités Routières locales, pour les équipements et leur suivi,
- DCO (Direction de la communication), pour les actions de communication liées aux campagnes.

Les campagnes mobilisent, en outre, des partenaires institutionnels, tels que :

- Brigade Verte / Agence Française de la Biodiversité (AFB) / Institut de Recherche des Armées de SAINT-LOUIS /

et des bénévoles notamment issus des associations suivantes : SNA Sentinelle Nature Alsace, Jeunes Passion Nature et Maison de la Nature du Vieux Canal Hirtzfelden / SFS Sauvegarde Faune Sauvage / BUFO / LPO Ligue pour la Protection des Oiseaux / Vivarium du Moulin / Atouts Hautes Vosges / AAPPMA de Lautenbach-Zell. Il est à noter que, malgré un renouvellement permanent, le nombre de bénévoles intervenant sur les sites se maintient d'année en année autour de 60 personnes.

### **Equipements**

**TEMPORAIRES** : 24 sites équipés en 2019 sur les RD pour environ 21 km linéaires de filets

**EN SURVEILLANCE / SUIVI** : AMMERSCHWIHR-LABAROCHE (sous forme de comptages nocturnes des pontes dans l'étang amont et de comptage quotidien des écrasements)

**FIXES** : 3 crapauds existants sont en activité à WILDENSTEIN RD13b, REININGUE RD19 et AMMERSCHWIHR RD11-I (derniers travaux d'installation des murets aval à l'automne 2017).

NB : le site de la déviation d'ASPACH est également équipé d'un passage à petite faune pouvant faire office de crapaud )

### **Organisation**

Les limitations de vitesse sur les tronçons de routes départementales protégées sont prises par arrêtés émanant de la DIR. Ces arrêtés font l'objet d'une signalisation verticale adaptée (panneaux mobiles ou fixes). Sur certains sites, des panneaux « chantier » + « vitesse limitée à 50 km/h » avaient été installés,

- la signalisation verticale a été généralisée sur tout le département (triflash Leds AK14 + panneau KM9 « BATRACIENS » + panneau B14),

- les interdictions nocturnes, soit 3 interdictions nocturnes de circulation sur le domaine départemental : JUNGHOLTZ sur RD5v / BANTZENHEIM-BALDERSHEIM sur RD20b (desserte du centre de recherche des armées) / WILDENSTEIN sur RD13bXII (route du tour du lac), en théorie fermeture nocturne permanente pendant presque toute la période migratoire. Le dispositif est complété par des fermetures par arrêté municipal : WITTERSDORF-HIRSINGUE sur voirie communale (en complément de la fermeture physique de la route par barrière mobile) et HOLTZWHR sur VCII,
- la communication dans les médias locaux : communiqués de presse pour les dates de démarrage des campagnes et les consignes de prudence aux usagers et de respect des limitations de vitesse,
- les actions pédagogiques sont menées sur une dizaine de sites plus favorables (du point de vue sécurité), scolaires et grand public, encadrés soit par des bénévoles associatifs, soit des animateurs du réseau CINE, soit par des gardes de la Brigade Verte,
- les mesures de sécurité : Les dispositifs individuels de sécurité sont restés les mêmes que les années précédentes : gilets fluorescents, fiches de consigne, trousse de secours, signature d'une décharge individuelle et port de la carte annuelle nominative de ramasseur (dont la liste est gérée par le SEA),
- la dérogation pour le transport et le sauvetage des amphibiens pour l'ensemble des participants détenant une carte annuelle de l'opération de sauvetage.

## Mesures d'Accompagnement

**Pour l'ensemble des intervenants :** Les dispositifs individuels de sécurité sont les mêmes depuis plus de 10 ans : gilets réfléchissants, fiches de consignes techniques à respecter, trousse de secours.

**Pour les bénévoles :** en sus des pièces ci-dessus ; signature d'une décharge de responsabilité / détention d'une carte nominative de releveur (dont la liste est centralisée au SEA)

**Suivi scientifique :** L'association BUFO est sollicitée pour les déterminations, pour la formation des releveurs, pour le suivi sanitaire des amphibiens. Elle est également informée de l'ensemble des résultats des campagnes pour intégration à leurs bases de données. Les bilans annuels des opérations sont notamment adressés au Ministère de Tutelle, aux services déconcentrés de l'Etat, aux associations partenaires, aux Gardes –Champêtres.

### Pièces jointes :

- Rapport de campagne 2019 (2020 étant en cours de rédaction)
- Fiche de relevé quotidien
- Fiche de site
- Listing des coordinateurs de sites
- Carte de releveur
- Décharge de responsabilité
- Fiche technique de conseil aux releveurs & Fiche technique d'installation des filets